

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et actif net	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 7

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
LA FONDATION MAISON DE L'APHASIE

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la FONDATION MAISON DE L'APHASIE au 31 mars 2024, l'état des résultats et actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi la note 2 qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées.

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à l'administration.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

ASBL INC.
ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 17 mai 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
RÉSULTATS ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(NON AUDITÉ - VOIR COMPILATION)

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Revenus de dons		
Dons des particuliers	19 281	43 956
Don d'actions	10 052	37 992
Dons corporatifs	6 000	10 320
Dons In memoriam	200	1 025
	<u>35 533</u>	<u>93 293</u>
Revenus d'opérations		
Intérêts	5 938	1 131
Dividendes	-	-
Autres	-	-
Gains (pertes) non matérialisés sur placements	2 507	244
	<u>8 445</u>	<u>1 375</u>
	<u>43 978</u>	<u>94 668</u>
CHARGES		
Frais de financement		
Activités de sollicitation	4 381	1 783
Frais de perception de dons	2 929	3 090
	<u>7 310</u>	<u>4 873</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES POSTES SUIVANTS :	<u>36 668</u>	<u>89 795</u>
Dons et contributions		
Dons - Fondation du Grand Montréal (note 5)	-	110 000
Dons - AQPA	13 701	3 857
Contributions AQPA	4 059	9 658
	<u>17 760</u>	<u>123 515</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES FRAIS D'OPÉRATION	<u>18 908</u>	<u>(33 720)</u>
Frais d'opération (note 3)	4 242	3 188
	<u>29 312</u>	<u>131 576</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>14 666</u>	<u>(36 908)</u>
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>145 585</u>	<u>182 493</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>160 251</u></u>	<u><u>145 585</u></u>

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
BILAN
AU 31 MARS 2024
(NON AUDITÉ - VOIR COMPILATION)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	72 013	80 607
Compte Avantage entreprise, taux quotidien	7	7
Dépôt à terme, 5 %, échéant en janvier 2025	40 405	-
Placements (note 4)	43 466	64 119
Taxes à la consommation	1 107	886
Revenus de placements - FGM	4 910	-
Frais payés d'avance	451	677
	<u>162 359</u>	<u>146 296</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs	2 108	711
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>160 251</u>	<u>145 585</u>
	<u>162 359</u>	<u>146 296</u>

APPROUVÉ

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(NON AUDITÉ - VOIR COMPILATION)

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

FONDATION MAISON DE L'APHASIE a été constitué selon la Loi des compagnies Parties III du Québec, le 27 décembre 2013.

L'organisme a obtenu son statut d'organisme de bienfaisance le 12 septembre 2014 et, à ce titre, il est exempté de l'impôt sur le revenu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

Recevoir et maintenir un fonds ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie du capital et le revenu tiré de ce capital, de temps en temps à l'Association québécoise des personnes aphasiques, dans la mesure où cette dernière conserve son statut d'organisme de bienfaisance enregistré au Canada, ou à tout autre donataire reconnu conformément au paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La méthode comptable appliquée dans l'établissement du bilan de LA FONDATION MAISON DE L'APHASIE à la date du bilan et de l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date se fait au coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie en plus des ajustements des comptes à recevoir et à payer importants ainsi que les intérêts courus et la variation de la juste valeur marchande des placements.

3- FRAIS D'OPÉRATION

	2024	2023
	\$	\$
Frais de bureau	1 609	1 207
Honoraires professionnels	1 290	967
Salaires et charges sociales	-	393
Frais bancaires	137	544
Frais de représentation	164	13
Taxes et permis	38	37
Formations	91	27
Assurances	913	-
	<u>4 242</u>	<u>3 188</u>

4- PLACEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Placement au coût	42 467	63 875
Variation de la juste valeur marchande	999	244
Juste valeur du placement à la fin	<u>43 466</u>	<u>64 119</u>

Les placements sont détenus à des fins de transaction et sont évalués à leurs justes valeurs marchandes.

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(NON AUDITÉ - VOIR COMPILATION)

5- DON - FONDATION DU GRAND MONTRÉAL

Le 29 mars 2022, la FONDATION MAISON DE L'APHASIE et la Fondation du Grand Montréal (FGM) ont signé une convention pour la création d'un fonds philanthropique autodésigné. Au 31 mars 2024, la Fondation Maison de l'aphasie a accumulé des dons totalisant 135 000 \$. La valeur marchande de ces dons est de 152 298 \$. Ces transferts ont été comptabilisés comme dons dans les charges durant les exercices précédents.